

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 5 janvier 2012 - Numéro 1 - 1,15 Euro - 93^e année

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35



Martine Comte

Cour d'Appel d'Orléans Audience solennelle d'installation 5 décembre 2011

INSTALLATION

Cour d'Appel d'Orléans

- Une déontologie sans faille par François Feltz..... 2
Un rôle éminent et multiforme par Jean-François Brocart..... 4
Promouvoir une justice forte par Martine Comte..... 6

AGENDA..... 5

VIE DU DROIT

Chambre Nationale des Huissiers de Justice

- 27^{èmes} Journées de Paris
Un partenariat étroit par Jean-Daniel Lachkar..... 8
Juriste de proximité par Michel Mercier..... 11

AU JOURNAL OFFICIEL

Mentions de spécialisation des avocats

- Décret n° 2011-1985 du 28 décembre 2011 relatif au Vice-Bâtonnier,
à l'arbitrage du Bâtonnier et aux mentions de spécialisation
des avocats - JORF n°0301 du 29 décembre 2011 page 22573..... 13

ANNONCES LÉGALES..... 16

AVIS D'ENQUÊTES..... 24 et 30

DIRECT

Blanchiment - Déclaration de soupçon

- CEDH - Requête 12323/11 du 26 décembre 2011..... 15

Barreau des Hauts-de-Seine

- Olivier Benoit, élu Dauphin de l'Ordre..... 31

Tribunal de Commerce de Créteil

- Prestation de serment d'Anne-Sophie Mey, Greffier Associé..... 32

Jean-François Brocart, Doyen des Présidents de chambre, présidait le 5 décembre 2011 la séance d'installation solennelle de Martine Comte dans les fonctions de Première Présidente de la Cour d'appel d'Orléans, qui a réuni un grand nombre de personnalités parmi lesquelles Jean-Pierre Scuru, Sénateur du Loiret, Alain Nuée, Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, André Gariazzo nommé hier en Conseil des Ministres Secrétaire Général du Ministère de la Justice et des Libertés, Jean Seither, Président du Tribunal de Grande Instance de Chartres et Patrick Henry-Bonniot, Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles. L'ancienne Présidente du Tribunal de Grande Instance de Pontoise a débuté sa carrière en 1975 comme magistrat du siège à Lons-le-Saulnier, puis Grenoble, avant de présider le Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu. Son parcours professionnel a pris une nouvelle orientation en 2000 avec l'exercice de responsabilités à l'Inspection Générale des Services Judiciaires et à la Direction des Services Judiciaires de la Chancellerie en qualité de chef de service. Elle a ensuite pris la tête du service administratif régional de Paris pour coordonner et gérer les juridictions de la première Cour de France. C'est donc une « gestionnaire » avertie, rompue aux nombreux et parfois obscurs concepts de la gestion budgétaire, aux subtilités des systèmes informatiques et aux finesses de la gestion des ressources humaines », comme l'a souligné le Procureur Général François Feltz, qui a pris la tête de cette Cour d'Appel de la Région Centre dont le ressort comprend quatre tribunaux de grande Instance : Orléans et Montargis (Loiret), Blois et Tours (Indre-et-Loire).

Martine Comte succède à Daniel Tardif qui a rejoint la Cour de cassation en qualité de Directeur du service de documentation, des études et du rapport. Il laisse après près de quatre années de présidence, une juridiction en parfait état de marche jouissant d'une excellente réputation où les affaires sont jugées avec célérité.

Lors de son discours d'installation, Martine Comte a évoqué les défis auxquels est confrontée l'institution judiciaire en « ces temps de difficultés sociales majeures », estimant qu'il convient de « promouvoir une justice forte, indépendante et impartiale, de qualité, compréhensible, accessible et à l'écoute des justiciables ».

Dans cette « démocratie souvent émotionnelle », il est important de permettre aux justiciables « de percevoir ce qui se passe vraiment » dans les enceintes des palais de justice, « sans simplifier à outrance, et de restituer la problématique de tension entre sécurité et ordre public d'une part, et réinsertion de l'individu et rétablissement du lien social d'autre part ».

Elle a ainsi rappelé que « les citoyens qui ont siégé comme jurés au sein de Cours d'Assises, dans des affaires qui requièrent par nature peu de connaissances techniques, savent combien la décision est délicate, lorsque l'on est confronté à des situations qui recouvrent une réalité humaine et sociale beaucoup plus complexe que ce qu'ils pensaient ». Nul doute qu'il en sera de même pour les jurés populaires en correctionnelle qui depuis le 1^{er} janvier, seront appelés à juger des délits graves d'atteinte aux personnes et à rendre des décisions de libération conditionnelle aux côtés de magistrats professionnels dans les Tribunaux de Dijon, Toulouse, Chalons-sur-Saône, Mâcon, Chaumont, Albi, Castres, Foix et Montauban.

Jean-René Tancrede

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15

Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE